

Salle de Lecture
Assemblée Législative

L'ECHO DES BOIS-FRANCS

ORGANE DU COLON

AUGUSTE BOURBEAU, Editeur-Propriétaire

JOURNAL HEBDOMADAIRE

DENIS LEBLANC, imprimeur.

FEUILLETON DE "L'ECHO DES BOIS-FRANCS"
14 Nov. 1896—No 17

Crime d'un autre

DEUXIEME PARTIE

(Suite)

VI—LE BOUQUET

—Mon état exige que je connaisse à peu près tous les procès qui ont une certaine importance, et je ne dédaigne pas les affaires criminelles. Celle de Jean Renaud, précisément, m'a frappé par son côté mystérieux.

—Ne pourrais-tu pas me préparer sur l'affaire Jean Renaud un mémoire que je soumettrai au ministre de la justice, dont, comme tu le sais, je suis l'ami ?

—Sans doute ; pour cela, il faut que j'aie dans la Haute-Saône, à Vesoul, afin d'examiner toutes les pièces du procès.

—Eh bien ?

—Tu tiens beaucoup à faire une tentative en faveur du condamné Jean Renaud ?

—Oui.

—En ce cas, je terminerai demain et après-demain ma besogne pressée, et dans trois jours je serai à Vesoul.

—Merci, dit le comte, en tendant la main au célèbre avocat.

—Je te conseille, toutefois, de ne pas trop espérer.

—Nous verrons. Je vais te dire, maintenant, comment je me suis si vivement intéressé à ce malheureux Jean Renaud, conséquence de l'idée qui m'est venue de demander sa grâce.

—Avant de revenir en France, j'ai parcouru en dernier lieu le Brésil, et j'ai tenu à visiter les Guyanes, notre colonie particulièrement. Rien de bien remarquable, si ce n'est la merveilleuse fécondité du sol, qui permettrait à la France de tirer un immense profit de cette colonie américaine si elle le voulait. Mais, comme j'ai eu plusieurs fois l'occasion de le constater, le génie de la colonisation nous manque. Quelle différence, sous ce rapport, entre nous et les Anglais ! Comme ils nous sont supérieurs !

—La Guyenne française a une superficie d'environ soixante-dix à quatre-vingts lieues carrées ; eh bien, c'est à peine si on trouverait dans toute la colonie qui est de trente cinq mille habitants, quatre mille blancs et compris les déportés ; le reste de la population se compose de nègres et de quelques tribus indiennes. Cayenne, sa capitale ou plutôt son chef-lieu, est une petite ville sans importance, dont la population n'excède pas celle d'un de nos gros villages français.

—Je fus très cordialement reçu par le directeur de la colonie pénitentiaire, qui me donna très complaisamment tous les renseignements que je lui demandai.

—Monsieur, lui dis-je, je vais rentrer en France, j'ai l'honneur d'être l'ami de Son Excellence le ministre de la justice ; si vous aviez parmi ces malheureux condamnés quelqu'un qui en fût digne, je serais heureux de le recommander à sa haute bienveillance.

—Je m'empressai de profiter de votre offre, me réciprocité, et je vous demandai votre généreuse protection pour un condamné qui mérite certainement qu'on s'intéresse à lui.

—Alors il me parla de Jean Renaud.

—Cet homme n'a jamais encouru une punition, pas même un reproche, me dit-il ; jamais une plainte n'est sortie de sa bouche, sa résignation est admirable. Maintes fois il a donné à ses compagnons d'infortune des preuves d'un rare dévouement. Pendant une épidémie qui, l'année dernière, a affligé la colonie, il est resté quinze jours et quinze nuits sans prendre un instant de repos, ne s'occupant que des malheureux frappés par la maladie ; on le vit à leur chevet, les secourant, les consolant, leur donner des soins avec une patience et une douceur dignes d'une vraie sœur de charité.

—Un jour, plusieurs dames se promenaient au bord du Sinnamary, lorsque, tout à coup, un

monstrueux crocodile, — ces amphibiens sont communs dans la colonie, — sortit des roseaux et s'élança vers les promeneuses parmi lesquelles le hideux lézard voulait choisir une proie.

—Elles pousèrent de grands cris d'épouvante, et prirent la fuite. L'une d'elles, une toute jeune femme, fit un faux pas et tomba. Le monstre avança, ouvrant sa gueule énorme. La pauvre femme terrifiée, incapable de se relever, se sentit perdue. Elle semblait destinée à un horrible festin. Mais les cris poussés par les femmes affolées furent entendus de Jean Renaud qui, heureusement, était à peu de distance. Il accourut armé seulement d'un pieu de fer avec lequel il venait de remuer des blocs de rocher. Il se jeta entre la jeune femme et le reptile sur la tête duquel il asséna d'abord un coup formidable. Le monstre recula, mais pour prendre son élan et bondir sur son terrible ennemi. Alors, avec un sang froid, une présence d'esprit et une audace extraordinaires Jean Renaud enfonça son pieu dans la gorge de l'animal, qui battit la terre de sa queue en vomissant des flots de sang.

—La lutte continua encore pendant quelques minutes ; mais la victoire resta à Jean Renaud. Le crocodile fut forcé de battre en retraite et de chercher un refuge dans le roseau où on le trouva mort quelques jours après.

—Tel fut, en substance, le récit que me fit le directeur, continua le comte de Bussières. Je manifestai le désir de voir le condamné. On le fit venir.

—Autant que ce qu'on m'avait dit de lui, un visage honnête, sympathique, un regard franc, loyal, me prévinrent en sa faveur.

—Je l'interrogeai sur le crime auquel il devait sa condamnation.

—C'est le crime d'un autre, me répondit-il ; mais toutes les charges étaient contre moi ; je ne voulais rien dire, je ne pouvais pas parler... le jury m'a reconnu coupable et je suis ici.

—Est-ce que vous connaissez le vrai coupable ? lui demandai-je.

—Oui ; mais excusez-moi, monsieur, car, sur ce sujet, je ne puis pas plus vous répondre qu'aux juges.

—Alors, je lui parlai de son pays, des parents, des amis qu'il pouvait y avoir laissés.

—Le pleura, et je t'assure, mon cher Nestor, que ce n'étaient point de fausses larmes.

—Des amis, me dit-il amèrement, quand un homme a été condamné seulement à la prison, il n'en a plus, à plus forte raison un forçat. Mais j'ai une femme... ah ? je donnerais avec bonheur les quelques tristes années que j'ai encore à vivre pour savoir seulement si elle se porte bien.

—Je ne lui fis aucune promesse ; mais je me jurai à moi-même que, aussitôt revenu à Paris, je mettrais tout en œuvre afin d'obtenir sa grâce. Les certificats qui m'ont été remis aplaniront, je l'espère, les principales difficultés.

VIII—CONTRE-ENQUETE

Le sixième jour après l'entre-tretien des deux amis, M. Dumoulin, de retour de son voyage dans la Haute-Saône, arrivait chez le comte de Bussières pour lui rendre compte de la mission dont il l'avait chargé dans l'intérêt de Jean Renaud.

—Mon cher comte, je crois pouvoir affirmer que ton protégé est innocent.

—Ah ! fit M. de Bussières, il y a longtemps que je n'ai éprouvé une aussi agréable émotion.

—Mais ce n'est pas dans le dossier des archives du parquet de Vesoul, lequel a été complaisamment mis à ma disposition, que j'ai puisé cette conviction. J'y ai trouvé une procédure parfaitement claire où la culpabilité de Jean Renaud est démontrée, au contraire, d'une façon à ne laisser aucun doute. Il n'y a de vague et d'hésitant que la recherche du mobile du crime, car il n'a pu être prouvé suffisamment que l'assassin voulait voler sa victime.

Cela ne me satisfaisait point, il me fallait autre chose : des renseignements précis sur l'existence et les habitudes du condamné avant le crime. Je songeais déjà à me rendre à Frémicourt où le forfait a été commis et à Civry, où demeurait Jean Renaud, lorsque dans le volumineux dossier de l'affaire, qui ne contient pas

moins de cent cinquante pièces, j'en trouvai deux signées Geoffroy, juge de paix. Ce nom me frappa. J'interrogeai mes souvenirs, et je me rappelai avoir connu autrefois, à l'école de droit un étudiant qui portait ce nom. Était-ce le même ? Ma mémoire, si fidèle qu'elle fût, ne pouvait résoudre cette question.

—Je m'informai auprès du greffier que le procureur impérial avait chargé de m'aider dans mes recherches.

—M. Geoffroy existe encore, me dit-il, il demeure toujours à Saint-Irvin ; mais, depuis une dizaine d'années, il n'exerce plus les fonctions de juge de paix ; ce que je peux vous dire, c'est qu'il est licencié en droit et que c'est à Paris qu'il a fait ses études. En ce qui concerne l'affaire Jean Renaud, je suis sûr qu'il peut vous donner de précieux renseignements, car il est un des magistrats qui l'ont instruite ; de plus, il connaissait particulièrement le criminel.

—Le lendemain, mon cher comte, j'étais à Saint-Irvin, chez l'ancien juge de paix. C'était bien l'étudiant mon ancien camarade. Nous nous reconnûmes ; je n'ai pas besoin de te dire comment je fus accueilli et fêté.

—Ne voulant point lui faire connaître le véritable but de mon voyage, et moins encore lui laisser deviner ton projet, je lui dis que travaillant à un ouvrage considérable : *Les annales judiciaires de France*, j'avais l'intention, à côté de procès criminels plus retentissants, sans doute, de placer celui de Jean Renaud !

—Et vous avez raison, me dit-il vivement ; car cette affaire, qui a fait si peu de bruit au-delà du département, a peut-être plus de droit à la célébrité que les causes fameuses : Papavoine, Lafarge, Bocarmé, Fualdès, Damolard, Troppmann, etc.

—Vous avez beaucoup connu Jean Renaud, m'a-t-on dit ?

—Oui, je le connaissais ; je dirai plus, j'estimais.

—Étes-vous bien convaincu qu'il était coupable ?

—Assurément.

—Pensez-vous également qu'il ait commis le crime pour dépouiller ensuite sa victime ?

—L'ancien juge de paix secoua la tête.

—Non, me répondit-il, Jean Renaud est un assassin, mais ce n'est pas un voleur !

Cet événement, dans lequel j'ai eu mon rôle, fort modeste, d'ailleurs, poursuivit-il, date déjà de longtemps, mais j'y ai pensé souvent ; je ne pouvais comprendre ni admettre que cet homme honnête, probe et même bon, fût devenu subitement un misérable assassin. Je cherchai et je découvris que Jean Renaud n'avait été que l'instrument d'un autre.

Ici, j'ouvris bien grandes mes deux oreilles, et je vais te faire le résumé de l'étrange histoire que me raconta l'ancien juge de paix Geoffroy.

—Sur le territoire de la commune de Frémicourt il existe une ferme très importante qui porte le nom de Seuilon. Elle est encore exploitée aujourd'hui, comme il y a vingt ans, par son propriétaire, un homme fort riche, dit-on, qui s'appelle Jacques Mellier. Or, ce Jacques Mellier avait une fille unique qui a disparu le jour même ou le lendemain du crime et dont on n'a plus entendu parler depuis. Cela pourrait n'être qu'une coïncidence singulière sans aucun rapport direct avec le crime. Mais considérant que la victime n'était pas du pays, qu'elle était restée inconnue, que ce n'est rien de justifier sa présence à Saint-Irvin depuis deux mois et moins encore sur le domaine du Seuilon à l'heure de la nuit où elle avait été frappée, l'ancien juge de paix en conclut que cet homme était l'ami de la demoiselle Mellier.

—Le père de celle-ci étant un homme emporté, violent, il veut naturellement venger son honneur. On voit venir le crime.

—Mais Jacques Mellier n'agira pas lui-même. Il y a à Civry un brave homme du nom de Jean Renaud ; c'est ce malheureux à qui il a autrefois sauvé la vie, à qui il a rendu encore d'autres services, qu'il va charger de le débarrasser de ce jeune homme inconnu dont il a juré la mort.

—En effet, la victime a été frappée par une balle du fusil de Jean Renaud qui, le jour même, était

allé chasser le loup. Jean Renaud est arrêté ; il a été absent de son domicile pendant vingt-quatre heures, et, à partir d'une certaine heure de la nuit, il refuse absolument d'indiquer l'emploi de son temps. On l'a vu à Saint-Irvin, à deux lieues du théâtre du crime, sortir de l'auberge où demeurait la victime ; il l'avoue ; mais quand on lui demande ce qu'il est allé faire à Saint-Irvin au milieu de la nuit ; il continue à garder le silence. Et il ne parlera pas, car il ne veut point livrer le nom de son complice.

Certes, ce n'est pas pour voler que Jean Renaud court à Saint-Irvin après le crime, il y va pour détruire tous les papiers qui pourraient mettre la justice sur la trace de l'instigateur du crime, particulièrement les lettres que la demoiselle Mellier a dû écrire à son amant. Une assez grande quantité de cendres de papiers brûlés, qu'on trouve dans la cheminée, atteste qu'il y a eu hécatombe de pièces plus ou moins compromettantes.

Jean Renaud est condamné, il prend la route du bagne. Sa femme meurt de chagrin en mettant une petite fille au monde. Que devient l'orphelin ? Elle est recueillie par Jacques Mellier et remplacé d'une façon adroite sa fille de parue. Il est à peu près certain qu'il laissera à la fille de Jean Renaud toute sa fortune. Il paye à celle-ci la dot ; qu'il doit à son père !

—Comme tu le vois, continua M. Dumoulin, le raisonnement de l'ancien juge de paix ne manque pas de justesse et, grâce à une logique serrée, semble révéler le secret du drame de Frémicourt.

Tout en écoutant M. Geoffroy avec la plus grande attention, je faisais aussi mes réflexions et mon raisonnement, que je me gardai bien, d'ailleurs, de lui faire connaître.

Mes conclusions, à moi, sont que Jean Renaud est innocent et que le crime a été commis par Jacques Mellier lui-même qui s'est servi pour l'accomplir du fusil du tueur de loup.

La préméditation du crime par Jean Renaud n'est pas admissible si l'on songe qu'il se montre avec son fusil non loin de l'endroit où il va être commis. "Il l'avait caché, dit l'enquête." Non. Il l'avait laissé à la ferme pour aller à Terroise et revenir au moulin de Frémicourt avec l'intention de prendre un sac de farine.

S'il était coupable, on ne l'aurait point vu dans la soirée du crime, il serait resté caché quelque part. S'il était coupable, après avoir frappé sa victime, qui respirait encore et qui faisait de vains efforts pour se relever, ainsi que l'a constaté l'enquête, il ne serait point venu à elle pour la traîner près d'un tas de papiers contre lequel il voulait sans doute l'appuyer ; non, épouvanté de son forfait, il se serait immédiatement enfilé pour aller à Saint-Irvin détruire les papiers compromettants.

Ce qui s'est passé, le voici : Le crime venait d'être commis lorsque Jean Renaud quitta Frémicourt, se dirigeant vers Civry. Sur son chemin il trouve la victime encore vivante. Le malheureux a reconnu son assassin ; mais il a séduit la fille de Jacques Mellier, il dit qu'il a mérité le châtimement et, à tout prix, il veut sauver le père de celle qu'il aime. Mais, pour cela, il faut que des écrits dénonciateurs disparaissent : il donne des indications à Jean Renaud et le charge, en mourant, d'aller les brûler.

Jean Renaud qui est attaché au fermier par une vive reconnaissance, qu'il exagère lui-même, et qui ne suppose point qu'on peut l'accuser du crime, entre complaisamment dans les vues de la victime et part pour Saint-Irvin. Ayant rempli sa mission, il revient, passe à la ferme, où il reprend son fusil qu'il a laissé la veille, et rentre chez lui.

Ce qui prouve une fois de plus qu'il n'est pas coupable, c'est que le coup droit du fusil reste déchargé.

—Quand nous avons saisi le fusil, dit la déposition des gendarmes, et que nous avons constaté, devant Jean Renaud, que le coup était déchargé, il a joné un grand étonnement.

A suivre.

D'humbles voleurs ont fait sauter la route de l'Université de Toronto et ont enlevé \$3,000.

L'AMOUR ET L'AMITIÉ

On a discuté, il y a quelque temps, une question toute pleine d'intérêt, surtout pour les jeunes, dont le feu des premiers mouvements du cœur brûle toujours, soit d'amour, soit d'amitié : surtout d'amour.

On a demandé si l'amitié pouvait exister entre un jeune homme et une jeune fille.

La question a été tournée sur bien des faces et en somme, on a conclu généralement que la chose était impossible : Et je crois qu'on a eu raison ; car je suis d'avis que deux jeunes cœurs tout bouillants, tout pleins de sévé et de jeunesse, ne peuvent s'aimer d'amitié que dans le cas où l'amour est impossible.

Cette question là a été discutée surtout avec preuve de faits ; on a cité des observations, un grand nombre, et de ce grand nombre de faits et d'observations, on est arrivé à la solution plus haut.

On n'a pas scruté l'amour ; on n'a pas scruté l'amitié non plus ; on a supposé le cœur connu et on a conclu.

Je ne rediscuterai pas cette question aujourd'hui, mais j'ai encore plus loin et je demanderai : "si l'amour et l'amitié peuvent exister ensemble et en même temps dans un même cœur" non pas dans un certain cœur, mais chez tous en général.

Comme on le voit, pour résoudre, il faudra voir qu'est-ce que c'est que l'amour, qu'est-ce que l'amitié ; quels sont les propres de l'un et de l'autre ; s'il ont les mêmes causes et les mêmes effets ; enfin voir si l'un et l'autre peuvent exister ensemble comme semblables, ou ne le peuvent pas comme contraires.

Je dis que l'amour et l'amitié ne peuvent pas exister ensemble et en même temps dans un même cœur, parce que l'amour et l'amitié sont deux contraires.

D'abord, qu'est-ce que l'amour et qu'est-ce que l'amitié ?

L'amour est une passion ; l'amitié est une vertu.

Le siège de l'amour, c'est le cœur ; le siège de l'amitié, c'est plutôt la raison. Le propre de l'amour, c'est l'égoïsme ; le propre de l'amitié, c'est le dévouement.

Celui qui aime d'amour, aime pour être aimé il aime pour lui-même ; celui qui aime d'amitié aime pour son ami.

L'amoureux veut aimer seul et être seul aimé.

L'ami veut que tous aiment son ami. L'amoureux sacrifiera sa vie pour celle qu'il aime, parce qu'elle l'aime. L'ami sacrifiera sa vie pour son ami, parce qu'il aime son ami.

L'amoureux ira peut-être encore plus loin : il sacrifiera son honneur pour sa flamme... l'amour est une passion. L'ami ne sacrifiera jamais son honneur pour son ami... l'amitié est une vertu et l'honneur est une vertu.

L'amoureux, quand il montera sur l'échafaud, ce sera pour expier son crime propre.

L'ami pourrait monter sur l'échafaud pour expier le crime de son ami.

Que sont encore l'amour et l'amitié. L'amour est aveugle ; l'amitié est un guide.

L'amour doute toujours : l'amitié, jamais.

L'amour regarde sans voir ; l'amitié voit sans regarder.

L'amour cherche, l'amitié comprend. L'amour est une chaîne, l'amitié est un lien.

L'amour fait son Dieu de celui qu'il aime.

L'amitié fait son égal de celui qu'il aime.

L'amour est idéal ; l'amitié est réalité. L'amour est relatif ; l'amitié positive. L'amour est caché, cherche des détours pour dire qu'il existe, il se manifeste avec une certaine crainte... il doute ; l'amour ne s'abandonne pas... il doute. L'amitié est ouverte, ne craint pas de dire qu'elle existe, aime la lumière, la cherche ; elle est publique et aime à l'être, elle s'abandonne avec plaisir, se donne avec joie, elle ne doute jamais.

Enfin, l'amour est en tout et partout ce que l'amitié n'est pas.

Peuvent-ils exister ensemble. L'égoïsme et le dévouement peuvent-ils l'un et l'autre se donner la main sur un même terrain et marches de paire comme deux frères ?



Nous recommandons les Corsets DA

Vous trouverez les pardessus imperméables Rigby chez J.-B. Ouellet.

Tweeds Ecossais, Serges Vénitiennes, draps à pantalons, chez J.-B. Ouellet.

Les célèbres flanellettes de Park sont en vente chez J.-B. Ouellet.

Nos manteaux importés, déjà si avantageusement connus, viennent de nous arriver, et nous les offrons à des prix tout à fait raisonnables ; les modes en sont des plus récentes et la coupe irréprochable. J.-B. Ouellet.

Habillements complets pour garçon et pour homme chez J.-B. Ouellet.

On a apporté cet automne, une attention toute spéciale à la ligne si importante des chaussures chez J.-B. Ouellet.

Tapis de laine, Tapis de corde, Tapis tapisserie chez J.-B. Ouellet.

Casquettes d'automne de tous genre chez J.-B. Ouellet.

toffes à robe, étoffes à costume, étoffes à manteau chez J.-B. Ouellet.

Chapeaux de feutre pour dame chez J.-B. Ouellet.

Capots en chat sauvage, peaux grises, peaux noires pour voitures d'hiver, casques, manchons, pellerines, tours de cou. Le tout de première qualité et à des prix raisonnables, toujours chez J.-B. Ouellet.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

" PROVIDENT SAVINGS "

DE NEW-YORK--FONDEE EN 1875

Taux par \$1000 avec Profits		\$1000 en dix versements après le décès	
Age	Age	Age	Age
25	\$13.75	43	\$19.45
26	13.95	44	20.10
27	14.15	45	20.80
28	14.35	46	21.60
29	14.55	47	22.50
30	14.80	48	23.50
31	15.00	49	24.60
32	15.30	50	25.80
33	15.50	51	27.10
34	15.80	52	28.50
35	16.05	53	30.10
36	16.30	54	31.80
37	16.60	55	33.65
38	16.95	56	35.65
39	17.35	57	37.80
40	17.80	58	40.10
41	18.30	59	42.60
42	18.85	60	45.30

Depôt suffisant fait au Gouvernement Fédéral pour protéger les porteurs de polices canadiennes.

Neuvelles affaires inscrites en 1896..... \$23,000,000

A. FOISSON, Agent général ARTHABASKAVILLE.

L'Echo des Bois-Francis

Journal hebdomadaire... A Arthabaskaville, P. Q. Nul écrit éré sans non responsable

L'Echo des Bois-Francis

ARTHABASKAVILLE, 14 Nov. 1896

M. MARCHAND OUBLIEUX

Cette grande personnalité, par devant le notaire si vous voulez bien, en train d'organiser une grève, une révolution, s'est fait fort de montrer aux électeurs de la Province, que lui seul, peut faire quelque chose de bien.

Ce n'est pas merveille, et avant aujourd'hui bien des hommes ont pensé comme lui. Mais, il y a à penser et à réfléchir, comme il y a à honorer et à louer.

M. Marchand, dans ses discours, oublie le passé et défigure le présent, c'est-à-dire qu'il voudrait faire croire que les chiffres sont comme le temps, qu'ils tombent dans l'éternité, à mesure qu'on les pose. Pas ça du tout, et nous allons voir si nous ne trouverions pas un petit dossier dans les archives, pour M. Marchand. Oui, et le voilà.

De 1887 à 1891, M. Marchand a été président de l'Assemblée Législative. En conséquence de cette position, il était responsable des dépenses sessionnelles de cette époque. M. Marchand, avait pour ces dépenses, en sa qualité de président de l'Assemblée, une responsabilité particulière, puisque l'orateur est le président de la commission de l'économie interne. De plus, les dépenses sessionnelles sont dues généralement à l'initiative de l'orateur. M. Marchand, ainsi, se trouvait en pleine puissance d'agir ou de refuser son concours; il se trouvait moralement et politiquement responsable de tous les actes de ses amis alors au pouvoir. De là nous pouvons conclure que les mêmes imputations qu'on pouvait faire aux ministres, pouvaient lui être adressées, étant libre d'agir. A présent qu'elles ont été les dépenses sessionnelles de cette fameuse époque du gouvernement Mercier.

Nous voyons que la dernière année de l'administration Ross-Tailon 1885-86 les dépenses ont été de \$25,000.00 pour les dépenses pour impressions et relieure. M. Marchand, l'année suivante portait ces dépenses à \$33,974.00, en 1889 à \$38,400.00, en 1890 à \$61,000.00 et en 1890 dernière session à \$62,000.00, c'est-à-dire une augmentation de \$37,000.00 pour ces seules dépenses.

Lorsque le gouvernement conservateur balaya Mercier et tous les brigands de Québec, ainsi que M. Marchand, il entreprit la réforme économique. Nous voyons que la première année de l'administration conservatrice ces dépenses de \$62,000.00 furent diminuées à \$25,000.00. N'y a-t-il pas dans cette démonstration une preuve évidente que M. Marchand a été un bon luron que de permettre de telles extravagances?

Mais pourrait nous objecter quelqu'un, M. Marchand était peut-être de bonne foi. Alors c'est un maladroite; il s'est laissé bernier, duper par plus rusé que lui. D'un autre côté si M. Marchand croyait ses amis trop extravagants, et qu'il ne pouvait pas, par de justes remontrances, faire abandonner leurs projets de pillage, il y avait un moyen bien simple, et c'est celui qui doit adopter tout homme consciencieux: c'était de démissionner. Alors, M. Marchand se serait montré un homme digne de commander. Celui qui ne sait ordonner, n'est pas fait pour gouverner.

M. Marchand dans ses discours depuis quelque temps, semble aussi ignorer bien des faits qui se sont déroulés sous l'administration Mercier. Et, cependant, n'était-il pas celui qui aurait dû connaître toutes les honteuses exactions, les vols qui se sont perpétrés sous le régime Mercier. Lui qui voit d'un si mauvais œil les économies du gouvernement conservateur, a, il nous semble, bien peu d'autorité lorsqu'il nous entretient sur ses projets d'amélioration.

Quand sous l'administration du gouvernement actuel, on constate une diminution de dépenses de \$875,000.00, sur l'administration Mercier, quand on lit en chiffres ronds l'augmentation de la dette de \$11,389,167.11 à \$23,748,653.75 par l'administration de ce dernier, on est étonné d'entendre dire à

M. Marchand qu'il peut pratiquer des économies. Mais pourquoi ce grand homme, ce grand économiste, n'a-t-il pas donné quelques leçons à Mercier ainsi qu'à tous ses copains.

Non, M. Marchand était de bonne foi! à l'entendre parler; et maintenant il est l'homme dont veut parler l'Évangile, qui voit une paille dans l'œil de son voisin, tandis qu'il ne voit pas une poutre dans le sien. Nous conseillerions à M. Marchand de faire usage des livres publics, il y verrait la preuve de ce que nous disons au sujet de la diminution des dépenses, et il apprendrait que les montants des dépenses, s'ils ont été diminués, ne doivent pas accuser le gaspillage, à moins que M. Marchand ne prétende jouer au qui perd gagne.

De plus, M. Marchand qui parle avec horreur de l'administration actuelle, n'a-t-il pas en connaissance des petits scandales de 1891 et autres.

Est-ce que par hasard, ces crimes politiques ne sont pas imputables à tous ceux qui ont la responsabilité ministérielle? est-ce que ceux qui supportent le ministère ne portent pas cette responsabilité? et est-ce qu'ils ne sont pas moralement et politiquement obligés de dénoncer les fautes, les exactions, les vols du gouvernement? L'a-t-il fait ce bon M. Marchand? Le fera-t-il? Non, il chante en termes élogieux, avec les accents les plus sympathiques dans tous ses discours ronflants, la grandeur de Mercier et de ses œuvres. Et pourtant, après avoir donné plus haut, une idée de l'augmentation de la dette et des dépenses de 1887 à 1891, nous allons mettre en regard, quelques scandales si mignons aux yeux de M. Marchand, qu'il ne les voit pas. D'abord \$100,000 pour le scandale de la Baie des Chaleurs.

Dans ce scandale mignon, Paquad pour une somme de \$100,000.00 s'est entremis pour faire payer à Armstrong une somme de \$175,000 sur un subside qui n'était pas dû, qui n'était pas même converti en argent, qui n'était pas exigible par l'entrepreneur, et qui était destiné, dans l'intention de la législature, à payer les dettes privilégiées. Alors détournement d'un subside de sa fin légitime; alors honteux scandale, infâme délit. Et M. Marchand, vous ne savez pas, vous qui aspirez à devenir premier ministre, que les détournements de subsides sont des vols et ne servent qu'à favoriser le brigandage?

De plus le scandale Langlois par lequel Paquad le pur a touché \$50,000 comme récompense de son entremise, et cela le 23 février 1891, en pleine élection; puis les \$14,800 du Montréal et Ottawa; les \$28,000 des réclamations sur le chemin de la Baie des Chaleurs! Les \$25,000 du Sylviculteur Canadien! Les \$50,000 extorquées à M. Vallières.

Oh! M. Marchand, ne vous sentez-vous pas pris de vertige lorsque ces infamants souvenirs vous sont rappelés. Ne sentez-vous pas qu'il est dangereux de vouloir jeter des pierres chez son voisin lorsqu'on a une maison de verre? Non, au milieu de tous ces souvenirs, M. Marchand oublie qu'il a été chef de l'Assemblée Législative; que lorsque en cette qualité, il avait le contrôle et l'initiative des dépenses sessionnelles, il les a augmentées de \$37,000.00 par année; il oublie que l'administration conservatrice a diminuée les dépenses de \$875,000.00; il oublie les fameux scandales de 1891. Enfin M. Marchand oublie les devoirs les plus sacrés d'un chef, lorsqu'il veut organiser une grève des députés libéraux à la prochaine session. Continuez, M. Marchand, à oublier et les électeurs sauront vous oublier pour penser à ceux qui les conduisent à la prospérité. Quel chef!!

La question des écoles et M. Tarte

Depuis quelques jours les esprits commencent à s'inquiéter au sujet de la question des écoles du Manitoba. La cause de ces inquiétudes, bien naturelle, tient à l'émoi jeté par M. Tarte dans son discours à Winnipeg. Si nous devons juger le règlement d'après ces paroles, nous aurions tout lieu de croire que l'intimité entre le clergé et le parti libéral n'est pas de ces plus étroites. D'un autre côté, la manière d'agir des chefs manitobains indique rien qu'ils sont fatigués de se faire harceler par les aménités libérales. La douceur ne convient pas aux bêtes fauves et on sait que Greenway, n'attend rien moins que le coup constitutionnel pour rentrer son humeur farouche.

Les rumeurs rapportent que M. Tarte essaie de faire l'entente avec les catholiques du Manitoba, sans s'occuper de Mgr Langevin.

et cela dans le but de leur faire avaler sa pillule. N'est-il pas facile de voir qu'il y a duplicité de sa part. Pourquoi ne pas consulter Mgr Langevin? N'est-ce pas lui qui connaît ce qui convient à ceux qui a charge de diriger? Est-ce que le jugement dans la fameuse cause du Canada Revue, ne nous a pas montré que les chefs spirituels sont les seuls en puissance de juger ce qui convient à ceux qui appartiennent à leur domination.

D'ailleurs dans toute institution bien ordonnée est-il convenable de transiger avec des subalternes, et d'oublier ceux qui en ont la direction? La religion catholique est une institution la plus parfaite qui existe, de l'aveu du grand historien MacCauly. Elle a ses lois, ses chefs et ses fidèles. Il est facile d'en conclure que c'est une grave injure pour le gouvernement de l'Etat d'ignorer à ce point les convenances qui doivent exister entre ces deux corps importants, l'Eglise et l'Etat.

Mais M. Laurier, qui a la haute main sur les affaires d'Ottawa, peut-il permettre cette manière de régler une question aussi importante lui qui disait à Chicoutimi: "Le jour où le peuple m'en confiera la direction du pays, j'en aurai qu'à appeler aux sentiments chrétiens de mon parti pour rendre justice à ceux à qui justice est due". Que voulait dire M. Laurier par ces paroles? Que les chefs catholiques aussi bien que les fidèles seraient consultés; autrement il faudrait conclure que M. Laurier dénie aux chefs spirituels le droit de gouverner leurs ouailles.

D'un autre côté, M. Laurier connaît très bien qu'avec un peu de cliquant, il est facile de surprendre la bonne foi du peuple et de lui faire changer d'opinion. Donc, il reste à dire que M. Laurier connaissait cette versatilité ces passions excitables de la masse, et a voulu dire qu'il en appellerait aux sentiments chrétiens et non aux passions; qu'il consulterait ceux qui ont la direction des sentiments chrétiens.

Pour confirmer ce que nous avons avancé, M. Laurier aussi bien que M. Tarte et les autres libéraux, ont promis de donner satisfaction à la minorité catholique suivant le mandement, c'est-à-dire à la satisfaction des Evêques.

La manière d'agir de M. Tarte ne répond pas à ces promesses; il fait l'indépendant et commet en conséquence la plus grave insulte envers le clergé ainsi qu'envers tous les catholiques.

Aujourd'hui nous pouvons lui retourner ses paroles du 8 septembre 1892 et nous en servir contre lui et le gouvernement libéral.

"Que l'on nous dépouille par la violence et la force du nombre de notre droit à nos écoles, si l'on y est résolu et si on le peut. La responsabilité des conséquences retombera toute entière sur les auteurs de cette spoliation. Quant à obtenir notre consentement jamais."

Ce sont les paroles que les Evêques sauront faire valoir, car il est évident que les catholiques du Manitoba seront trahis par le règlement proposé. Dans une question aussi grave que celle-là, il n'y a pas à transiger, surtout quand on a engagé sa parole de chef d'Etat.

On a vu des souverains flatter le clergé pour obtenir des faveurs; on a vu ces mêmes monarques souffler l'autorité libérale; mais ce qu'on a vu en définitive, c'est leur chute, leur anéantissement par un éloignement complet de toute civilisation. Ceux qui sont proposés à gouverner l'Etat, doivent reconnaître les droits de l'Eglise; ils doivent en respecter les chefs et ne pas essayer, par des machinations honteuses, d'entraver le fonctionnement de l'autorité.

On a toujours remarqué, dans l'histoire, que les pays les plus bouleversés par les révolutions, ont été ceux dont les chefs temporels ont voulu affaiblir le respect de l'autorité morale. Nous n'aurions qu'à rappeler quelques faits historiques en Angleterre, en France en Italie. D'ailleurs le meilleur ami de M. Laurier a admis dans sa brochure que le clergé a été le thermomètre de notre destinée. Nous aurions désiré que cet ami de M. Laurier s'en fut servi pour marquer les pulsations de son amertume; peut-être que le mouvement en est-été plus régulier et moins acerbé. Il conviendrait aussi que l'action du gouvernement, dans le règlement de la question des écoles, fut basée sur les données de la saine morale.

Nous attendons avec anxiété quel sera le règlement imposé à la direction des onilles de Mgr Langevin par le gouvernement central. Nous espérons que la constitution sera respectée; que nous ne verrons pas la plus honteuse spoliation des droits reconnus par le conseil privé à la minorité catholique du Manitoba, car s'il en arrivait ainsi, il pourrait

bien se faire que nous rappellerions à M. Tarte ses paroles. "Ceux qui font les constitutions ont le pouvoir de les défaire." Le gouvernement libéral n'est pas éternel; il viendra certainement un jour où la grande voix de l'autorité chrétienne, se faisant entendre au milieu des vaines observations de nos socialistes nouveau genre, jettera l'épouvante dans leurs rangs. Ce sera le jour de rétribution et ce sera le gouvernement conservateur, avec ses chefs intrépides, avec ses bataillons serrés, qui enfoncera la citadelle libérale, et dévoilera au grand jour la condamnation d'un juste châtement.

Mgr Langevin dans une allocution éloquent, dimanche dernier, disait:

"Il est temps de savoir ce que l'on fait pour nous, ce qu'on entend faire de nous, si nos droits sont enfin restaurés. Si l'on nous donne ce que la constitution nous garantit, le droit d'instruire nos enfants dans notre foi, c'est très bien, nous acceptons."

Ces quelques paroles démontrent que le sort moral des catholiques est en ce moment entre les mains de chefs qui n'ont rien à faire dans ce sanctuaire sacré, ainsi que le dit Mgr Langevin. "Lorsque vous avez satisfait à l'Etat en donnant une éducation séculière convenable à vos enfants, à M. Laurier à rien de plus à nous de demander; il n'a rien à faire avec le reste. Le reste, c'est notre affaire. D'ailleurs, c'est la doctrine de S. S. Léon XIII que nous avons énoncée dans un précédent article. Ainsi, les actions de M. Tarte manifestent simplement un deni d'actions au clergé dans les affaires morales. C'est une erreur grave et des plus reprehensibles, outre que c'est une inconséquence évidente pour ceux qui connaissent l'adhésion du parti libéral au mandement collectif des évêques." Voilà en quelques mots la position, et nous aimons à signaler à l'attention publique l'étonnement produit, dans tout le pays, par cette étrange conduite d'abstention, par ce manque de respect envers l'autorité religieuse, par cette imposture infligée par M. Tarte à sa grandeur Mgr Langevin et à tous les catholiques en général.

M. Tarte voyage, par le temps qui court, dans le Nord-Ouest. Il dit partout qu'il admire le progrès qui existe dans ces vastes régions, naguère habitées par les buffles. Le grand Pacifique, avec tout le confort de ses chars magifiques, le transporte d'admiration. Puis, les Montagnes Rocheuses, ces gigantesques créations, percés par nos hercules canadiens; puis la fertilité de la Colombie Anglaise qui ne demandait qu'un débouché pour déverser et augmenter ses richesses. Tout cela M. Tarte est forcé de penser que ce sont les conservateurs qui l'ont fait. M. Tarte promet de dépenser des millions pour ces régions lointaines. Tant mieux. Mais les libéraux sont toujours gros de promesses, et qu'en sort-il souvent?... du vent. Le Pacifique, ils avaient promis de le construire, ils ont raté; pas capables, ces chers; manque d'expérience; les water stretches les ont étouffés. Cette fois-ci, ils ont promis de régler la question des écoles et de dépenser des millions; ils ne seront pas capables; c'est trop fort pour eux. La bombe et leur lot, le progrès et les choses difficiles celui des conservateurs.

Après avoir glané ce qui restait de conservateurs à Ottawa, voilà qu'on s'en va sur l'Intercolonial. Tous les employés conservateurs, dit-on, seront remerciés de leurs services sous peu, et seront immédiatement remplacés par des partisans. Ça c'est du fair play. C'est le régime Américain qui s'introduit ici; tit for tat. C'est une triste inauguration surtout par un gouvernement qui se dit libéral. Ce mode est certainement des plus vicieux, car, outre qu'il jette sur le pavé une foule de familles, il enlève toute ambition de se perfectionner à l'employé qui a la triste perspective de se voir supplanter à la première occasion. D'ailleurs, un soupçon de sentiment humain devrait faire prendre en pitié ces pauvres familles qu'on livre, pour bien dire, aux atrocités de la misère. De plus, c'est créer un précédent dont pourrait fort bien souffrir les amis des ministres et députés actuels. Mais nous savons que les libéraux sont voraces et peu prévoyants, surtout après dix-huit ans de jeûne. Ils sont un peu comme les sauvages qui épousent tout d'un coup ce qu'ils ont de vivres, au risque de se rendre malade, sans se préoccuper du lendemain.

M. J. Panneton, dentiste, était de passage cette semaine.

M. Gédéon Désilets, des Trois-Rivières et inspecteur des postes était de passage cette semaine pour affaires du département.

Nous conseillons aux marchands de se mettre sous leurs gardes. Il y a des filous qui circulent.

Les Drs Brassard de S anford et Belleau d'Arthabaskaville ont été nommés coroners conjoints du district d'Arthabaska, en remplacement du Dr Chèvrefils. Nos félicitations.

M. le Dr Blondin a été nommé à la position de médecin de la prison du district d'Arthabaska. Nos félicitations.

Le révérend M. Lessard a fait la visite de la paroisse la semaine dernière et cette semaine.

M. l'abbé Piédro Gravel, vicaire de l'église St-Joseph de New-York est en promenade chez Mde L. J. Gravel, sa mère.

M. L. P. de Courval est revenu samedi dernier de la Pointe aux Esquimaux.

Mde G. Gendreau et M. et Mde de Courval sont de retour d'un voyage à Québec.

Mlle Amanda Morel, de Ste-Anne de Beauré, est en promenade pour quelques jours chez son oncle M. O. Morel.

Le révérend Isidore Béland, de South Durham, était de passage cette semaine.

A une assemblée des paroissiens dimanche dernier, M. le curé et les marguilliers ont été autorisés à collecter les arrérages de répartition. Ils ont été aussi autorisés à emprunter une somme de dix-sept mille piastres pour payer ce qui est dû à la succession Beaudry, de Montréal.

M. T. J. Samson est venu à notre bureau cette semaine pour affaires personnelles.

M. L. I. Rivet, représentant de la manufacture de pianos Pratte était de pas age cette semaine.

qui jouissent d'une entière confiance, étaient les personnes avec lesquelles on entendait traiter cet important et délicat sujet.

On ajoute que cette rebuffade expliquerait la dépêche de l'abbé Proulx niant qu'il fut chargé de la mission que les journaux lui attribuaient, en autant qu'il aurait pu s'en occuper d'une manière officielle. Car il n'aurait pas voulu passer pour avoir échoué dans sa mission.

M. TARTE LE NOIR

M. Tarte voyage, par le temps qui court, dans le Nord-Ouest. Il dit partout qu'il admire le progrès qui existe dans ces vastes régions, naguère habitées par les buffles. Le grand Pacifique, avec tout le confort de ses chars magifiques, le transporte d'admiration. Puis, les Montagnes Rocheuses, ces gigantesques créations, percés par nos hercules canadiens; puis la fertilité de la Colombie Anglaise qui ne demandait qu'un débouché pour déverser et augmenter ses richesses. Tout cela M. Tarte est forcé de penser que ce sont les conservateurs qui l'ont fait. M. Tarte promet de dépenser des millions pour ces régions lointaines. Tant mieux. Mais les libéraux sont toujours gros de promesses, et qu'en sort-il souvent?... du vent. Le Pacifique, ils avaient promis de le construire, ils ont raté; pas capables, ces chers; manque d'expérience; les water stretches les ont étouffés. Cette fois-ci, ils ont promis de régler la question des écoles et de dépenser des millions; ils ne seront pas capables; c'est trop fort pour eux. La bombe et leur lot, le progrès et les choses difficiles celui des conservateurs.

Après avoir glané ce qui restait de conservateurs à Ottawa, voilà qu'on s'en va sur l'Intercolonial. Tous les employés conservateurs, dit-on, seront remerciés de leurs services sous peu, et seront immédiatement remplacés par des partisans. Ça c'est du fair play. C'est le régime Américain qui s'introduit ici; tit for tat. C'est une triste inauguration surtout par un gouvernement qui se dit libéral. Ce mode est certainement des plus vicieux, car, outre qu'il jette sur le pavé une foule de familles, il enlève toute ambition de se perfectionner à l'employé qui a la triste perspective de se voir supplanter à la première occasion. D'ailleurs, un soupçon de sentiment humain devrait faire prendre en pitié ces pauvres familles qu'on livre, pour bien dire, aux atrocités de la misère. De plus, c'est créer un précédent dont pourrait fort bien souffrir les amis des ministres et députés actuels. Mais nous savons que les libéraux sont voraces et peu prévoyants, surtout après dix-huit ans de jeûne. Ils sont un peu comme les sauvages qui épousent tout d'un coup ce qu'ils ont de vivres, au risque de se rendre malade, sans se préoccuper du lendemain.

M. le Dr Chèvrefils, de Somerset, a été nommé inspecteur des Prisons et écoles de réforme de la Province, en remplacement du Dr L. L. Désaulniers, décédé.

Sir Mackenzie Bowell retourne à ses premières amours, et entre dans le journalisme en demandant l'incorporation de la "Intelligencer" Printing & Publishing Co à Belleville.

Le premier numéro du "Signal" nouveau journal libéral qui sera publié à Montréal, sous la direction de M. P. G. Martineau, se condé par un groupe de jeunes libéraux, paraîtra vendredi prochain.

Le Lieutenant Gouverneur d'Ontario, partira prochainement pour l'Angleterre.

On parle de l'Hon. David Mills et de M. G. A. Cox pour remplacer Sir D. MacPherson et le Dr Ferguson au Sénat canadien.

Sir Chs. et Lady Tupper sont partis samedi pour l'Angleterre, à bord du "Numidian".

M. Hector Cameron, avocat distingué de Cobourg, Ont., et ancien député conservateur de North Victoria, vient de mourir. Le défunt était natif de Montréal.

Il existe deux vacances au Conseil législatif, créées par la mort de l'honorable M. Starnes et de l'hon. L. Tourville. Un ministre provincial interrogé à ce propos, a déclaré que probablement l'hon. L. O. Taillon remplacera M. Tourville et que le Dr J. A. Roder succèdera à M. Starnes.

Il est maintenant certain qu'un des buts du voyage de M. Tarte à Winnipeg a été de fonder un journal en opposition au vaillant journal catholique "Le Manitoba". Qu'est-ce que cela veut dire?

L'Evénement reçoit de son correspondant montréalais la dépêche suivante: Montréal, 10—Malgré la dépêche de M. l'abbé Proulx au "Star" l'opinion presque universelle dans des cercles politiques ici, est qu'il était chargé par M. Laurier, de soumettre aux autorités romaines le projet de compromis. M. l'abbé Proulx a abordé la question des écoles de Manitoba devant les congrégations romaines, on lui a fait savoir bien poliment que les évêques du pays

Il demande trop!

Un libéral de Winnipeg interrogé sur la nature du règlement de la question des écoles, a fait la déclaration suivante:

"M. Greenway a fait assez de concession pour me satisfaire. Mgr Langevin lui, demande trop." "Ce libéral doit, naturellement, être un catholique... par accident. Puis, M. Laurier lui, promet trop!! il va en mourir. Oh! la roche Tarpéenne.

Le St-Laurent propre à un service de vingt nœuds

La Canadian Gazette de Londres réfute les avancés de M. Sanfield Fleming au sujet de la ligne rapide dans le St-Laurent et cite le témoignage de l'Amiral Sir John Hopkins commandant en chef d'escadre de la Méditerranée et récemment de l'escadre de l'Atlantique du Nord, de capitaines des mottes Canadiennes, de vapours océaniques faisant le trajet dans les eaux du St-Laurent, ainsi que des employés officiels de la marine Canadienne.

Notes locales

M. Edouard Richard est parti pour Ottawa, lundi.

Il y a en séance de la Cour de magistrat cette semaine pour l'audition de causes pour infractions à l'acte des licences de Québec.

M. et Mde J. A. Poisson sont allés passer quelques jours à Québec.

Madame J. E. Méthot ainsi que Mlle Hermine Dorais sont de retour d'un voyage à Montréal.

M. J. Panneton, dentiste, était de passage cette semaine.

M. Gédéon Désilets, des Trois-Rivières et inspecteur des postes était de passage cette semaine pour affaires du département.

Nous conseillons aux marchands de se mettre sous leurs gardes. Il y a des filous qui circulent.

Les Drs Brassard de S anford et Belleau d'Arthabaskaville ont été nommés coroners conjoints du district d'Arthabaska, en remplacement du Dr Chèvrefils. Nos félicitations.

M. le Dr Blondin a été nommé à la position de médecin de la prison du district d'Arthabaska. Nos félicitations.

Le révérend M. Lessard a fait la visite de la paroisse la semaine dernière et cette semaine.

M. l'abbé Piédro Gravel, vicaire de l'église St-Joseph de New-York est en promenade chez Mde L. J. Gravel, sa mère.

M. L. P. de Courval est revenu samedi dernier de la Pointe aux Esquimaux.

Mde G. Gendreau et M. et Mde de Courval sont de retour d'un voyage à Québec.

Mlle Amanda Morel, de Ste-Anne de Beauré, est en promenade pour quelques jours chez son oncle M. O. Morel.

Le révérend Isidore Béland, de South Durham, était de passage cette semaine.

A une assemblée des paroissiens dimanche dernier, M. le curé et les marguilliers ont été autorisés à collecter les arrérages de répartition. Ils ont été aussi autorisés à emprunter une somme de dix-sept mille piastres pour payer ce qui est dû à la succession Beaudry, de Montréal.

M. T. J. Samson est venu à notre bureau cette semaine pour affaires personnelles.

M. L. I. Rivet, représentant de la manufacture de pianos Pratte était de pas age cette semaine.



UNE VIE SAUVÉE EN PRENANT

Le Pectoral-Cerise d'AYER

"Il y a plusieurs années, j'ai attrapé un fort rhume accompagné d'une toux terrible qui me donnait du repos et qui m'empêchait de travailler. Un jour j'ai vu dans une boutique un petit livre intitulé 'Le Pectoral-Cerise d'Ayer'... Je l'ai acheté et j'ai commencé à l'utiliser. Je n'ai plus eu de rhume et je suis maintenant en parfaite santé. C'est un remède merveilleux pour tous les rhumes, toux, et bronchites. Le PECTORAL-CERISE D'AYER. La plus haute récompense à l'Exposition Coloniale. Les Pilules d'Ayer, le meilleur Purgatif de Famille.

Les Pilules d'Ayer, le meilleur Purgatif de Famille.

J. Alcide Chaussé ARCHITECTE

PREPARATION DE PLANS ET DEVIS POUR TOUTS GENRES D'EDIFICES

Surveillance personnelle des travaux de construction, Mesures, Vérifications, Expertises, Evaluations, Arbitrages, etc. No 153, RUE SHAW, Montreal. 14 Nov 96.—1a.

Liqueurs Liqueurs

En Gros En Gros

M. PIERRE MAHEU, tout en remerciant le public pour l'encouragement qu'il en a reçu par le passé, désire lui annoncer qu'il a ouvert un Magasin de Liqueurs en Gros dans le magasin de M. J. C. Thibault, où il tiendra un assortiment complet et varié de toutes Liqueurs suivantes:

BRANDY, JAMAIQUE, GIN, RYE, WHISKEY

Vins importés et Canadiens —AUSSI— Les célèbres Bière et Porter TORONTO.

Les Fêtes approchent, venez vous approvisionner à mon magasin et vous ne le regretterez pas. Liqueurs garanties pures et A BAS PRIX.

"BUSINESS IS BUSINESS"

P. MAHEU Arthabaskaville

7 Nov. 96.—1a.

DEFENSE D'AVANCER

Je ne serai responsable d'aucune dette contractée sans un ordre signé de ma main, après le 10 octobre mil huit cent quatre-vingt-seize. THÉODORE BOIVIN. Ham-Nord, 24 octobre 1896.

Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu de Richmond, Drummond et Yamaska

AVIS Avis est par le présent donné que les directeurs de cette compagnie ont déclaré une cotisation au taux de 10 par cent sur toutes les polices en force le 31e jour d'août 1896, et cette cotisation sera payable au bureau de la Compagnie à Ulverton P. Q. dans les trente jours suivant la notification aux assurés. Par ordre H. R. THOMPSON, Secrétaire-Trésorier Ulverton, 30 Oct. 1896.

Coupon de Prime

Aux Lecteurs de "L'ECHO DES BOIS-FRANCS" M. PINSONNAULT, de Victoriaville, offre à tous ceux qui lui remettront les cinq coupons qui seront imprimés jusqu'à la fin de l'année présente, une douzaine de magnifiques portraits valant \$4.00 pour \$2.50. C'est un avantage dont tout le monde pourra profiter pour l'époque du jour de l'an.

La coutume s'introduit de plus en plus dans nos campagnes d'ériger un monument à la mémoire de ceux qu'on a aimés. En effet, c'est une pieuse marque d'affection de témoigner pour celui qui n'est plus, ses regrets, par des signes sensibles. Les monuments, dans leur langage sublime et touchant, nous disent souvent le degré d'affection qu'on a eu pour son parent, son ami. A Victoriaville, nous avons un marbrier des plus habiles qui sait exécuter sur toutes les formes, les monuments les mieux finis, les plus parfaits que la sculpture moderne a créés; et ce marbrier est le premier que nous ayons eu dans les cantons environnants. Il demeure près de chez M. D. C. DUBARNE. Allez voir ses modèles, vous en serez émerveillés.

Un Accident de la Vie

Nous lisons dans le Quotidien : Tarte, dans son di-cours à Winnipeg a prononcé les mots suivants : "C'est par un accident de la vie que nous sommes catholiques."

Nouvelles de Victoriaville

L'eau a monté tellement cette semaine, qu'au moulin de M. Mercier on a été obligé de suspendre les travaux durant quatre à cinq heures, mardi.

Dans les Bois-Francis

Warwick —Notre populaire ami M. Félix Baril a obtenu \$100 du gouvernement de Québec pour réparer un chemin de la paroisse et doit en obtenir 100 pour les chemins du village.

—Un vol affreux qui a jeté Warwick dans l'émoi a eu lieu dans la nuit de mercredi. Des voleurs se sont introduits dans le bureau de poste tenu par M. Triganne.

—L'ouvrage, au moulin, a été suspendu une partie de la semaine pour permettre de réparer un arbre de couche qui s'est brisé lundi.

—La saison du fromage est terminée. M. Méthot, notre distingué fromager paraît bien satisfait du résultat des affaires.

—Le Revd M. Gilbert, curé d'Acton Vale est le prédicateur de la retraite qui a eu lieu au couvent cette semaine.

—Dimanche s'ouvriront dans notre paroisse les exercices d'une grande retraite prêchée par deux Révérends Pères Oblats.

—M. J. B. Perreault est décédé samedi dernier, à l'âge de 48 ans.

—Le moulin de M. J. B. Gélinas qui a été emporté par les glaces le printemps dernier, a été rebâti et sera bientôt prêt à fonctionner.

—Nous sommes heureux d'apprendre que les enfants de M. Gélinas malades aux Etats-Unis, sont en voie de guérison.

—M. Gélinas a perdu sa femme et une grande fille. Nos condoléances.

—M. Zéphirin Lagloire est de retour d'un voyage à Lyster, son frère Joseph est aussi revenu.

—M. Goodhue a fait faire beaucoup de bois de pulpe cette année.

—Nous apprenons avec plaisir que la fille de M. Dupaul, malade aux Etats-Unis, est mieux.

—De passage ici cette semaine : MM. Dostie et Drouin, de Québec ; J. R. Archambault et Barette de Montréal.

—M. J. Jos. Taillon a obtenu le contrat pour transporter la malle de St Sylvere à Aston.

—Le club de pêche a mis sa chaloupe en hivernement, ce qui annonce plusieurs belles parties de pêche remises à l'été prochain.

—Madame Adeline et Clarence Doucet, sont revenues de Marlboro N. H. Grande fête chez madame Doucet.

—Madame Jodouin et sa sœur Delle Demers fille de M. Elisée Demers sont parties pour Salem Mass.

—M. P. Lupien conduisait à l'autel mardi Delle Alvina fille de M. Napoléon Bélièvre. Nos vœux de bonheur.

—Nous ouvrirons, la semaine prochaine, un concours de compositions littéraires. Le sujet sera "Fêtes de Noël", soit sous forme historique ou descriptive.

—Il y a eu assemblée de la Société St-Jean-Baptiste dimanche dernier. D'après les rapports du secrétaire archiviste, la Société est dans un état florissant.

—Il y a eu assemblée spéciale du cercle dimanche dernier. M. D. O. Bourbeau a proposé plusieurs concours agricoles pour l'année prochaine.

—M. Pinsonnault en conséquence de nombreuses demandes qui lui sont faites a décidé de réduire à cinq le nombre des coupons de prime pour obtenir la réduction du prix des portraits.

—M. Pinsonnault a reçu un certificat d'honneur de l'exposition de Toronto. Nos félicitations.

—Le service anniversaire de feu Louis Rainville, Ecr., Protonaire, sera chanté à Arthabaskaville mardi, le 17 courant, à 8 1/2 hrs.

—Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

—La consommation guérie —Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Pommons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Détérioration Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades.

—On devrait faire disparaître au moyen d'un remède efficace ces choses qui détruisent la gaieté habituelle d'un homme et diminuent son utilité. Les devoirs qui

incombent à la plupart des hommes et des femmes sont si onéreux qu'on devrait donner une prime à l'espoir. La relation qui existe entre les changements qui s'opèrent dans l'esprit et le bon fonctionnement des organes digestifs est étroite et vitale. Il ne faut donc pas s'étonner de voir un grand nombre de personnes qui sont d'une humeur hargneuse, car ce sont souvent des personnes qui souffrent d'indigestion.

Si l'on en juge par les succès obtenus par les Pilules Roses du Dr Williams, pour faire disparaître la dyspepsie aiguë, on peut les recommander comme étant un remède certain et efficace contre cette maladie. Cette prétention est appuyée par l'expérience comme les faits suivants le démontrent.

Mme D. McCrimmon, de Williamstown, a enduré des douleurs atroces, causées par une violente attaque de dyspepsie, qui s'est manifestée de toutes les manières désagréables, qui ont rendu la dyspepsie notoire. Chaque fois qu'elle prenait de la nourriture, elle éprouvait des douleurs qui ne disparaissaient qu'après avoir débarrassé l'estomac des aliments qu'il avait pris.

Quand elle ne souffrait pas à cause de la nourriture qu'elle avait dans l'estomac, d'autres symptômes plus ou moins désagréables, provenant d'un estomac en désordre, l'incommodaient, tels que goût dérangé et manque d'appétit, langueur, apathie et manque d'ambition. Une telle agglomération de symptômes la faisait beaucoup souffrir, et elle désirait ardemment être soulagée. On consulta un des plus habiles médecins. Il lui donna une prescription. Elle prit son remède d'après la direction, mais, malheureusement, après avoir suivi ce traitement pendant trois mois, elle n'était pas mieux qu'au paravant.

Quand Mme McCrimmon lui dit qu'elle avait l'intention d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams, le médecin se mit à rire. Cependant, Mme McCrimmon persista dans sa résolution à essayer un remède si bien recommandé que les Pilules Roses du Dr Williams. Elle fit un essai loyal de ce remède et elle eut beaucoup de succès.

D'incapable qu'elle était de prendre du pain rassis, du lait ou des biscuits au soda, elle devint capable de prendre un bon repas de n'importe quoi, sans ressentir de mauvais effets dans la suite. Il ne reste plus qu'à dire que Mme McCrimmon a pris beaucoup d'embonpoint depuis qu'elle a commencé à faire usage de ces pilules sans compter que ses vives ne la fatiguent plus du tout.

La dyspepsie dont elle souffrait est maintenant une chose du passé. Ce n'est pas étonnant qu'elle recommande si fortement les Pilules Roses du Dr Williams aux autres personnes souffrant comme elle a souffert.

Les Pilules Roses du Dr Williams purifient le sang, reconstituent les nerfs et chassent la maladie du système. Dans des certains cas, elles ont guéri quand tous les autres remèdes avaient fait défaut, ce qui prouve qu'elles sont une merveille parmi les triomphes de la science médicale moderne.

Les véritables Pilules Roses du Dr Williams ne sont vendues qu'en boîtes, portant la marque de commerce au long, "Pilules Roses du Dr Williams pour personnes pâles." Déliez-vous des substituts, et refusez toutes les Pilules qui ne portent pas la marque de commerce enregistrée autour de la boîte.

BREVETS SUR LES CLAVIROGRAPHES

MM. Marion & Laberge, Ingénieurs et Experts en Brevets d'Invention, 185 Rue St-Jacques, Montréal, nous fournissent les informations suivantes :

L'ayant-cœur du clavigraphe moderne de la forme ordinaire est le Clavigraphe appelé Remington. De nombreux inventeurs et mécaniciens ont été employés pour rendre le Remington vendable, mais les principaux sont Jenne, Sholes, Yost et Brooks. Aucun brevet n'a jamais été accordé sur les premiers éléments qui forment la base et le principe de toute machine clavigraphique, bien que plus de mille brevets aient été accordés, avec plus ou moins de portée sur les différents détails des machines. Vu la nature compliquée et technique des améliorations couvertes par les brevets, il nous est impossible, dans ce rapport, de donner plus que les dates des brevets caractéristiques sur cet article. Voici la liste suivante :

Sholes, No 207,550, 27 août 1878; Yost, No 313,973, 17 mars 1885; Yost No 408,061, 30 juillet 1889; Jenne, No 474,994, 12 juillet 1892; Jenne, No 541,553, 22 octobre 1895; Brooks, No 202,929, 30 avril 1878; Clough & Jenne, No 199,263, 15 janvier 1878; Spiro, No 436,775, 2 septembre, 1890; Brown, No 465,451, 22 décembre, 1891; Davidson, No 487,047, 22 novembre, 1892; Densmore, No 507,826, 31 octobre 1893; Unz, No 400,146, 26 mars 1889; Blickensderfer, No 472,692, 12 avril, 1892; Hammond, No 290,419, 18 décembre, 1883; Williams, No 442,697, 16 décembre, 1890; Webb, No 471,710, 29 mars, 1892; Hall, No 238,387, 1er mars, 1881. Dans cette catégorie 1,204 brevets ont été émis.

Un procédé pour fournir l'encre aux machines clavigraphes au moyen d'un ruban imbibé d'encre, soit ordinaire, soit à copier, a aussi été breveté. Le premier ruban pour clavigraphes a été patenté en 1886 par Anderson, No 349,026, le 14 septembre, et le premier ruban fournissant l'encre à copier fut patenté en 1888 par Wortman, No 376,764, le 24 janvier.

S. G. Monseigneur Gravel a quitté Rome et sera revenu dans sa ville épiscopale vers la fin du mois.

Si vos cheveux s'éclaircissent et se détachent, servez-vous de la Vigueur des Cheveux d'Ayer. Elle leur redonne la vitalité et la couleur.

A TOUS LES MUSICIENS

La magnifique duo de Mignon, As-tu souffert, as-tu pleuré ? qui a valu un si vif succès à Mlle Géraldine et à M. Jos Saucier, à l'Association Hall, à Montréal, le 20 octobre, est publié par le Passe-Temps de cette semaine. On trouve encore, pour piano, Hamoraken, d'Ed. Grieg ; une chanson comique, Imposons l'Espino ; sur la première page, le portrait de M. A. Clerk, maître de chapelle au Gesù ; les noms des professeurs de musique ; la graphologie, ou l'art de connaître le caractère d'une personne par son écriture ; plusieurs articles intéressants ; poésie, mode, monologue, récréation, etc., etc. Un numéro, 5 cents. Abonnement, \$1.50 par année ; 6 mois, 75 cents. Magnifiques primes aux abonnés d'un an. Huit pages de musique tous les quinze jours. Adresse, le Passe-Temps, 58 rue St-Gabriel, Montréal.

Vente par le Shérif

ARTHABASKA

C. C. Meg. No. 6044—Dame DELIMA FRECHETTE, veuve John Douville, 28-quad, contre GEO. CARRIER.

1o. La moitié Sud-Ouest de la moitié Nord, et de lot No. 27 du 7ème rang de Thetford, avec bâtisses.

2o. La moitié Nord-Est de la moitié Sud-Ouest du lot No. 27, du 7ème Rang de Thetford, avec bâtisses.

Vente à Inverness, bureau d'enregistrement, le 20 du courant à 9 hrs a. m.

HEMMING & TOUSIGNANT, Shérif, Arthabaskaville, 7 Nov. 1896.

AVIS

Le soussigné vendra DUNDI, le 23 Novembre courant, à 1 h. p. m., au Palais de Justice à Arthabaskaville, toutes les dettes de livres et crédits dus à la SOCIÉTÉ DE PUBLICATION DU DISTRICT D'ARTHABASKA.

On pourra voir les livres d'ici à cette date en s'adressant à ADELARD PICHÉ, Liquidateur, Arthabaskaville, 13 Novembre 1896.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC District d'Arthabaska COUR SUPERIEURE

Dame Marie Forcier de la ville de Drummondville, épouse de Damase Benoit, ferblantier du même lieu. Demanderesse.

Le dit Damase Benoit, de la ville de Drummondville, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Daté à Arthabaskaville, ce 30 Octobre 1896. CREPEAU & CREPEAU Avts, de la demanderesse.

RICHMOND, DRUMMOND & YAMASKA

Cie d'Assurance Mutuelle sur le Feu

Bureau Principal à Uxvorton, P. Q.

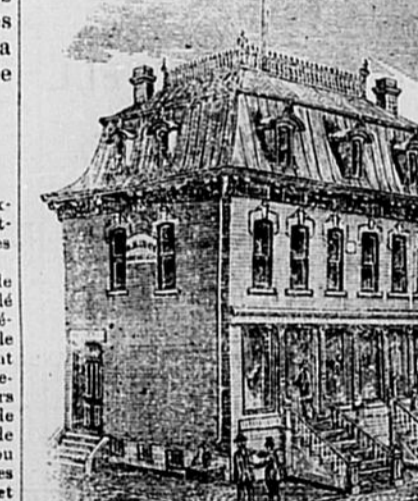
— ETABLIE EN 1878 —

BUREAU DE DIRECTION FULGENE PRÉFONTAINE, Ecr., South-Durham, Président.

C. O. CLEVELAND, Ecr., Danville, Vice-Président.

W. E. JONES, Ecr., Richmond, D. O. BOURBEAU, Ecr., Victoriaville, JAMES MILLER, Ecr., Uxvorton, C. N. LYSTER, Ecr., Kirkdale, A. F. SAVARIA, Ecr., M. P. P. Waterloo, WM. MITCHELL, Ecr., Drummondville, GEORGE LAYFIELD, Ecr., Gould, Secrétaire et Gérant, HENRY R. THOMPSON, Inspecteur Général, JAS. A. BOTHWELL.

La Maison H. H. GUAY



Sur l'invitation gracieuse de notre ami, M. Guay, nous avons visité son magnifique magasin. Nous devons le dire tout d'abord, cet établissement pourrait figurer avec beaucoup d'avantage dans les grandes villes. Spacieux, bien éclairé et surtout disposé de manière à donner beaucoup de relief aux nombreuses marchandises de goût que M. Guay importe, M. Guay est un homme d'action. Ayant commencé avec les seules ressources que donne la nature, c'est-à-dire le talent et l'esprit de progrès, il a pu se créer une position honorable et enviable.

Depuis quelques années, il a compris que l'inauguration du commerce de gros convenait très-bien à la ville de Victoriaville. Ce fut un de penser et de mettre en pratique son idée.

Aujourd'hui son commerce s'étend dans toutes les campagnes entre Montréal et Québec. Nous félicitons donc M. Guay de son esprit d'initiative et nous lui souhaitons le même succès qu'il a toujours su atteindre jusqu'à présent.

—Dernièrement reçu :—Deux consignations de Poisson, de Bell-dune et de Shippegan, N. B.

—Une visite sollicitée.

E. LIPPE

Horloger-Bijoutier VICTORIAVILLE.

—UNE VISITE SOLLICITEE 31 oct. 96.—1 a.



J. P. GREGOIRE

TAILLEUR Victoriaville

PLUS DE VIEUX HABITS

M. GREGOIRE dont la clientèle a toujours su apprécier son habileté, a le plaisir d'informer qu'il a pris l'agence de la fameuse teinturerie des Trois-Rivières. Les habits un peu vieillis, ou dont la couleur a pâli sont remis à neuf, et pour une somme à la portée de tous, on peut pour le même habit, en changer deux, trois, quatre fois la couleur.

Essayez et vous en apprécierez l'immense avantage.

M. Grégoire a augmenté le personnel de son atelier afin de suffire aux nombreuses demandes qui lui sont faites.

Venez faire faire vos habits par ce tailleur de renommée, vous serez toujours satisfait. En face de chez M. D. O. Bourbeau. 31 oct. 96.—1 a.

Meubles ! Meubles !

M. Paul Tourigny, marchand de Victoriaville, a l'honneur d'informer ses nombreuses pratiques et le public en général qu'il a fait d'importantes améliorations dans son

Departement de Meubles

MEUBLES DE SALON DE SALLES A DINER BUFFETS-ETAGERES (Sideboards)

SETS DE CHAMBRES A COUCHER

Springs et Matelas CHAISES &c. &c.

En raison de l'établissement d'une manufacture de meubles à Victoriaville, les prix sont excessivement bas et peuvent rivaliser avec les prix des magasins de gros.

—Une visite est respectueusement sollicitée.

P TOURIGNY

MARCHAND Victoriaville, 12 Sept. 1896.

MAGASIN DE PROGRES

Arrivages d'Automne —CHEZ—

D. O. BOURBEAU & FILS A VICTORIAVILLE.

CAPOTS EN CHAT SAUVAGE CASQUES ET ROBES DE CARIOLE —Un grand assortiment.—

MANTEAUX ET COLLERETTES, CASQUES ET MANCHONS. En Pelleterie, pour Dames.

Marchandises Seches

(IMPORTATION DIRECTE D'ANGLETERRE) Nos Draps UNIS et GOLF pour Manteaux de Dames et Capots pour Hommes, méritent l'attention des acheteurs.

MEUBLES !

Patrons Nouveaux.

CHAISES, SOFAS, TABLES, SETS DE CHAMBRE SOMMIERS, (spring bed) MATELAS, etc. A très-bas prix

MACHINES A TRICOTER

AU PRIX COUTANT. Machines à Coudre POUR FAMILLES COUTURIERES TAILLEURS.

A GRAND SACRIFICE

Grand Assortiment de Marchandises Generales

AUSSI :

Les célèbres Patrons de Botterick, de Toronto, reçus régulièrement et d'avance pour chaque mois, avec cahiers de modes.

Les plus nouvelles modes dans ces patrons. Nous avons décidé pour donner plus de satisfaction à nos nombreuses pratiques, de leur fournir tous les mois, des feuilles sur lesquelles sont représentées les modes nouvelles. Ce moyen est une épargne pour les dames qui étaient obligées d'acheter des cahiers de modes.

Que les dames viennent voir et elles y trouveront l'assortiment le plus complet qui se soit vu dans nos parages.

VENEZ D. O. BOURBEAU & FILS

Victoriaville.

EN FAMILLE

UN COLLOQUE AVEC UNE MORALE (LA MAISON BLANCHE)



LE FILS.—Dis donc papa, pourquoi est tu si maigre, quand maman est si grasse ? LE PAPA.—Mon fils, tu es un impudent !... LA MAMAN.—Ecoute, mon fils, je vais t'expliquer ce secret : Tou papa ne mange ni beurre, ni fruits ; tandis que moi je fais un grand usage de ces excellentes choses ; et surtout j'ai toujours le soin de m'en approvisionner au célèbre restaurant LA MAISON BLANCHE de Victoriaville, dont M. Paul Thibault est le propriétaire.

A LA MAISON BLANCHE

sont constamment tenus FRUITS, LÉGUMES, BONBONS FRANÇAIS, POISSONS FRAIS, HUITRES, au verre et au gallon. LUNCH à toute heure. POKK & BEANS comme dans les grandes villes. Rafraichissements de toutes sortes. Salles spéciales pour Dames. Le propriétaire de ce restaurant est heureux d'annoncer que la meilleure société patronne son établissement, et que tout le monde y est à l'aise et bienvenu.

Ne pas oublier que les Cigares, Cigarettes, etc, sont de première marque, et que les rafraichissements sont tenus sur la glace.

CREME A LA GLACE LA MAISON BLANCHE

PAUL THIBAUT PROPRIETAIRE VICTORIAVILLE, P. Q.

